CONVENTION CADRE

RÉGION GRAND EST AGEFIPH PÔLE EMPLOI

> 2020 2022

FAVORISER LE MAINTIEN OU L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ou comment impulser une politique volontariste favorisant l'**inclusion des personnes en situation de handicap** dans l'ensemble des dispositifs de formation existants et à venir.







CONTEXTE

L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap demeure préoccupant. Pour la Région Grand Est, l'AGEFIPH et Pôle Emploi, la formation constitue un levier essentiel de la dynamisation des parcours professionnels de ces personnes ainsi qu'un outil décisif pour favoriser leur maintien ou leur accès à l'emploi.

Forces et opportunités

Synergie de moyens et actions concertées :

- Pacte Grand Est¹;
- PRITH Grand Est²:
- Convention-Cadre Région/ Agefiph/ Pôle Emploi;
- CPRDFOP³;

Synergie des politiques

Région Grand Est, Pôle emploi, Agefiph.

Faiblesses et menaces

- Taux de chômage deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population;
- Durée de chômage plus longue ;
- Taux de retour à l'emploi plus faible ;
- Obligation de 6% dans les entreprises non respectées.

Aussi, par la présente convention de partenariat, les signataires entendent poursuivre leurs efforts conjoints d'amélioration de l'accompagnement des publics handicapés vers la formation et l'emploi et formaliser les axes de collaboration, les engagements réciproques et leur mise en œuvre effective.

UNE CONVENTION: POURQUOI?

- Pour rendre accessible et développer l'accès à la formation des personnes handicapées en recherche d'emploi;
- · Pour **soutenir l'innovation** en termes d'ingénierie pédagogique ;
- Pour promouvoir l'alternance et sécuriser les parcours de formation et d'insertion en emploi;
- Pour accroitre de façon durable l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

UNE CONVENTION: POUR QUI?

Pour les actions d'orientation, de formation et de l'accompagnement spécifique :

- · Personnes visées par la loi du 11 février 2005 définit par l'article L5212-13 du code du travail,
- Demandeurs d'emploi, inscrits ou non à Pôle Emploi, bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DE-BOE)
- · Personnes en recherche d'emploi ou démarche active d'accès à l'emploi, inscrits ou non à Pôle Emploi, bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE)

NB : l'intervention de l'Agefiph est ouverte aux personnes handicapées bénéficiaires de l'obligation d'emploi (l'article L5212-13 du Code du Travail) ou en voie de reconnaissance.

¹PACTE Grand Est, signé le 7 janvier 2019, s'inscrit dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement dans les comnétences (PIC)

² Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés du Grand Est

³Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP)

Pour les actions de professionnalisation :

- · Salariés des structures membres du Service public régional d'orientation (SPRO) ;
- · Accompagnateurs des Conseils Départementaux ;
- · Personnes travaillant au sein de structures ciblées par la constitution d'un réseau de référents handicap (CFA, établissements du sanitaire et social, organismes de formation...).

PLAN D'ACTION : 3 AXES D'INTERVENTION

DIAG

DIAGNOSTIC

Objectifs

- Construire un diagnostic formation-insertion-emploi, outil d'aide à la décision permettant d'identifier les besoins non couverts;
- Partager le diagnostic avec les acteurs clés de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Actions⁴

- Identifier les fournisseurs de données
- · Recenser et centraliser l'ensemble des données, étude, analyses existantes ;
- Intégrer la dimension handicap dans les travaux de l'OREF (Observatoire Régional Emploi Formation) Grand Est;
- **Diffuser le diagnostic** relatif à l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des instances de droit commun et du PRITH.

2

ORIENTATION & PROMOTION

Objectifs

- Favoriser l'accès à l'offre de formation de droit commun par la mise en œuvre d'une politique inclusive ;
- **Promouvoir l'offre existante** et les outils mobilisables (droit commun et spécifique).

Actions⁴

- **Poursuivre le déploiement du programme de formation** spécifique sur le thème du handicap intégré au programme de professionnalisation du SPRO ;
- **Faciliter la mobilisation des mesures et outils** visant à l'amélioration de l'accompagnement des publics handicapés ;
- Développer et animer les réseaux de professionnalisation des référents handicap (agences Pôle Emploi, des Missions Locales et du réseau des Cap Emploi, Maisons de la Région, organismes de formation tels que les Centre de Formation des Apprentis (CFA) ou les établissements de formation du Secteur Sanitaire et Social (SASO), OPCO);
- Participer activement à l'organisation de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées en Grand Est;
- **Définir une ligne éditoriale** à destination des professionnels de l'orientation et de la formation professionnelle.



FORMATION, INSERTION, EXPÉRIMENTATIONS

Objectifs

Formation - Insertion

• **Développer l'accès à la formation** de droit commun, à la qualification et à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans une démarche de sécurisation des parcours pour accélérer le retour à l'emploi.

Expérimentations

 Soutenir les innovations et les expérimentations afin de valoriser les compétences des personnes en situation de handicap pour un accès durable à l'emploi avec pour enjeu le développement de l'entreprise inclusive.

Actions⁴

Formation - Insertion

- Développer le champ de la compensation en poursuivant le déploiement de la Ressource Handicap Formation en Grand Est;
- Proposer un appui expert au référent de parcours-conseiller à l'emploi, en organisme de formation, en entreprise : les « Prestations d'Appui Spécifiques » (PAS) ;
- Développer un service d'appui-conseil favorisant l'accessibilité universelle » au bénéfice des centres de formations et notamment des CFA;
- Créer une plateforme de prêt de matériel au bénéfice des organismes de formation et des stagiaires en situation de handicap;
- **Mettre en œuvre une offre de formation** de droit commun et spécifique articulée (cf. formations courtes, offres conjoncturelle et structurelle...);
- · Mettre en place une offre de formation individuelle complémentaire ;
- Améliorer l'articulation de l'offre de formation en CRP avec celle de droit commun au regard des opportunités du marché de l'emploi;
- Favoriser l'accès à l'alternance en sécurisant les parcours grâce à différents dispositifs.

Expérimentations

- Construire des formations innovantes dans le cadre du PACTE;
- Co-construire et évaluer des réponses innovantes au plus près des territoires en impliquant les publics bénéficiaires, les employeurs et les acteurs intervenant sur le champ de la formation :
- Favoriser le déploiement des expérimentations CDD Tremplin et EATT, et la mobilisation du PIC EA - Plan Investissement Compétences Entreprises Adaptées.

GOUVERNANCE

Les partenaires signataires proposent d'assurer le suivi de la présente convention à deux niveaux complémentaires :

- · Le comité de pilotage régional stratégique et politique
- Composé des 3 signataires et de partenaires associés (FIPHFP, ARS, Direccte, CHEOPS, ARML, mission d'appui à la coordination du PRITH Grand Est), il a pour principales missions de définir des priorités, d'impulser de nouvelles actions et de réaliser un bilan. Les 3 signataires seront les seuls décisionnaires du plan d'actions et des financements alloués.
- Le comité de pilotage régional technique et opérationnel
 Composé des 3 signataires, il a pour missions principales de mettre en œuvre, suivre et évaluer les fiches actions identifiées par le Comité de pilotage régional stratégique et politique.

CHIFFRES CLÉS EN GRAND EST

- 40 193 demandeurs d'emploi (cat. ABC) bénéficiant de l'obligation d'emploi au 30 septembre 2019, représentant un poids de 8,9% sur la demande d'emploi globale.
- **33 027 stagiaires** sont entrés en formation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 dont :
 - * 3 890 stagiaires handicapés (11,8%)
 - * 493 stagiaires travailleurs handicapés bénéficiaires du RSA (12,7%)
 - * 44% ont plus de 45 ans

Type d'actions :

- » Formation en amont de la qualification : 2071 stagiaires (53%),
- Langue 75 stagiaires (2%),
- » Professionnalisation et qualification 1744 stagiaires (45%).

LE SAVIEZ-VOUS ?

- En France, toute entreprise ou administration de plus de 20 agents est dans l'obligation d'employer un minimum de 6% de salariés en situation de handicap :
- **85%** des handicaps sont acquis au cours de la vie ;
- 80% des handicaps sont invisibles.







⁴ Pour chaque action inscrite, une fiche précisera l'objectif, le déroulement, le pilote, les partenaires associés, les moyens, la date de mise en œuvre/ durée ou périodicité, coût, les modalités de financement, les indicateurs d'évaluation.





L'Europe s'invente chez nous

Région Grand Est